

DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES

# RISQUES MAJEURS COLMAR

DICRIM DICRIM DICRIM DICRIM  
ICRIM DICRIM DICRIM DICRIM  
DICRIM DICRIM DICRIM  
CRIM DICRIM



Colmar

# ÉDITO DU MAIRE

L'actualité nationale et internationale nous rappelle régulièrement que des événements tels que les inondations, les séismes, les accidents industriels ou encore les crises sanitaires peuvent survenir à tout moment. Comme toutes les communes du Haut-Rhin, Colmar n'est pas à l'abri de ces aléas et peut être exposée à des risques majeurs susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur notre territoire, nos infrastructures ainsi que sur la sécurité de chacun.

À ce titre, toute population concernée par ces risques bénéficie d'un droit à l'information préventive. Ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) répond à cette exigence en présentant les principaux risques identifiés sur notre commune, les mesures de prévention mises en place, ainsi que les bons comportements à adopter en cas de situation de crise.

Il est donc indispensable que chaque citoyen s'en approprie le contenu. Une réaction collective rapide, efficace et coordonnée dépend en grande partie de la connaissance par tous de ces consignes : c'est le sens même de ce document essentiel, qui s'inscrit dans une démarche de prévention partagée.

En complément, la Ville de Colmar s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce dispositif organise la mobilisation des services municipaux et la coordination avec les services de secours en cas d'événement majeur. Régulièrement actualisé, il vise à garantir une gestion optimale des situations d'urgence et à renforcer la résilience de notre territoire.

Je vous invite à parcourir attentivement ce document. Développer la culture du risque est un enjeu collectif majeur. Ensemble, nous pouvons renforcer la capacité de notre ville à anticiper, faire face et se relever en cas de crise.



**Eric STRAUMANN**  
Maire de Colmar

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) - COLMAR

**Mairie de Colmar - Direction de la sécurité**  
1 place de la Mairie - BP 50528 BP - 68021 Colmar cedex  
Standard de la Mairie : 03 89 20 68 68

**Directeur de la publication :** Eric Straumann

**Maquette et illustrations :** Service communication

**Photographies :** Service communication

**Impression :** Nord Imprim

Publication : mars 2026

INFORMATIONS PRATIQUES

**Mairie de Colmar**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30  
Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil)

**Antenne ouest (annexe)**

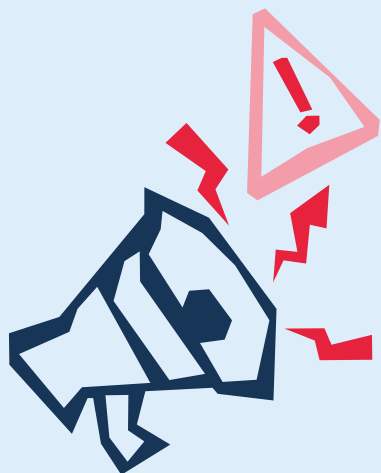
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

# SOMMAIRE

Édito du Maire	2
Introduction	4
Le territoire et ses enjeux	5
Présentation de Colmar	5
Les risques majeurs à Colmar	5
Comment s'informer en cas de crise ?	6
<b>— LES RISQUES NATURELS</b>	
Fiche 1 : <b>Le risque inondation</b>	8
Fiche 2 : <b>Le risque sismique</b>	11
Fiche 3 : <b>Le retrait-gonflement des argiles</b>	14
Fiche 4 : <b>Le risque tempête</b>	16
Fiche 5 : <b>Le risque radon</b>	18
Fiche 6 : <b>Le risque feux de forêt</b>	20
<b>— LES RISQUES TECHNOLOGIQUES</b>	
Fiche 1 : <b>Le risque industriel</b>	22
Fiche 2 : <b>Le risque Transport de matières dangereuses (TMD)</b>	24
<b>— LES RISQUES SANITAIRES</b>	
Fiche 1 : <b>Le risque canicule</b>	27
Fiche 2 : <b>Le risque grand froid</b>	29
Fiche 3 : <b>Le risque pandémie</b>	31
<b>— LES RISQUES DIVERS</b>	
Fiche 1 : <b>Le risque engins de guerre</b>	32
<b>— FOCUS</b>	
le Plan individuel de mise en sûreté (PIMS)	34
Le Kit d'urgence 72h	35
En savoir plus	37



# INTRODUCTION



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent menacer un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il se caractérise par une faible fréquence et une forte gravité.

## À quoi sert le DICRIM ?

Ce document a pour but d'informer les habitants de Colmar sur les risques majeurs présents sur le territoire, les mesures de prévention mises en place, et les bons réflexes à adopter en cas de crise.

## À qui s'adresse-t-il ?

À tous les habitants, travailleurs, étudiants, visiteurs et acteurs locaux (associations, écoles, commerces, etc.). Connaître les risques, c'est pouvoir mieux se protéger et protéger les autres.

## LE TERRITOIRE DE COLMAR ET SES ENJEUX

### LOCALISATION

Au cœur de la région Grand Est, dans le département du Haut-Rhin.

### POPULATION

**68013 habitants**  
(INSEE, 2023).

### ENJEUX

Ville chef-lieu du département, siège de Colmar Agglomération, riche patrimoine culturel et architectural, située aux carrefours majeurs, pôle économique et touristique.

### DÉCOUPAGE

#### 9 quartiers

(Saint-Joseph/Mittelharth, Saint-Vincent-de-Paul, Europe, Sainte-Marie, Quartier Sud, Quartier des Maraîchers, Centre, Saint-Léon, Saint-Antoine/Ladhof).

## LES RISQUES MAJEURS À COLMAR

1	2	3	4
RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES	RISQUES SANITAIRES	RISQUES DIVERS
Inondation Sismique Retrait-gonflement des argiles Tempête Radon Feu de forêt	Industriel Transport de matières dangereuses	Canicule Grand froid Pandémie	Engins de guerre

# COMMENT S'INFORMER EN CAS DE CRISE ?

EN CAS D'ÉVÉNEMENT, VOUS SEREZ ALERTÉS PAR :

## — FR-ALERT

FR-Alert est le dispositif d'alerte et d'information des populations de l'État. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.



## — Site de la Ville de Colmar : colmar.fr

Diffusion sur la page d'accueil des informations en cas de risques.

## — Les réseaux sociaux officiels

### VILLE DE COLMAR

Facebook @villecolmar • X (Twitter) @villecolmar • Instagram @colmar\_officiel •  
Linkedin Colmar - Ville et Agglomération • Youtube @schloukColmar

### ÉTAT

Facebook @PréfetduHaut-Rhin • X (Twitter) @Prefet68 • Beauvau Alerte @Beauvau\_Alerte •  
Linkedin Prefecture du Haut-Rhin

## — Les journaux électroniques d'information de la Ville

Installés dans la ville, ils peuvent être utilisés en complément pour diffuser des informations en temps réel.

## — Les haut-parleurs de la police municipale et le porte-à-porte par les agents municipaux

La police municipale de Colmar dispose de véhicules équipés de haut-parleurs qui peuvent être utilisés pour alerter la population des secteurs menacés par un danger.

En complément, la Ville pourrait également mobiliser des agents municipaux ou des réservistes de la réserve communale de sécurité civile pour effectuer du porte-à-porte dans les secteurs concernés.

## — Les médias officiels

Des conventions passées entre l'État et Radio France et France Télévisions permettent de relayer les messages des autorités en situation de crise, notamment les consignes de mise à l'abri et les gestes qui sauvent.

# LES RISQUES NATURELS

## FICHE 1 : LE RISQUE INONDATION



### LE RISQUE EN BREF

Une inondation est une submersion temporaire par l'eau de terres qui ne sont pas submergées en temps normal.

L'inondation provient d'un débordement de cours d'eau, d'une rupture de digue ou barrage, d'une coulée d'eau boueuse ou d'une remontée de nappe.

L'inondation fait souvent suite à un épisode de pluies importantes, éventuellement à une fonte de neige ou les deux combinés.

### Les zones exposées

La commune est soumise à un risque de débordement de cours d'eau (la Fecht, l'Ill et la Lauch), à un risque de remontée de nappe ainsi qu'à la rupture de digues.

Elle est également concernée par un risque de remontée de nappe du fait de la présence de la nappe phréatique d'Alsace.

### Reconnaître une situation de risque

- Pluie soudaine et soutenue.
- Niveau d'eau inhabituel dans les cours d'eau.
- Odeurs d'humidité ou remontées dans les caves.
- Alerte météo orange ou rouge par Météo France.
- Notification FR-Alert ou alerte diffusée par les services de la ville.

### La prévention des inondations à Colmar

- Face au risque inondation lié aux cours de l'Ill et de la Lauch, un système de digues est mis en place pour protéger partiellement les zones concernées.
- Les Syndicats mixtes de l'Ill et de la Lauch assurent l'entretien des ouvrages en collaboration avec Rivières de Haute-Alsace.
- En cas d'inondation, la commune a la charge de la surveillance des digues. À Colmar, cette mission est réalisée avec l'aide des bénévoles de la Réserve communale de sécurité civile, formés spécifiquement pour cette mission.
- Informer les populations habitant les zones à risques.
- Aménager le territoire par le biais du PLU (Plan local d'urbanisme).



### LES BONS RÉFLEXES

#### Rester abrité

Je reporte tous mes déplacements à pied ou en voiture. Je reste ou je rentre dans un bâtiment.

#### Éviter de se déplacer

Je laisse mes enfants en sécurité à l'école.

#### Se réfugier à l'étage

Je me réfugie en hauteur (à l'étage, dans un grenier, sur le toit).

#### Couper les réseaux

Je coupe, si possible et sans me mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.

#### Éviter la voiture

Je ne prends pas ma voiture, quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter.

#### Ne pas descendre

Je ne descends pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.

#### S'éloigner des cours d'eau

Je m'éloigne des cours d'eau, des berges et des ponts. Pour éviter la foudre, je ne me réfugie pas sous un arbre.

#### Rester informé

Je reste informé et à l'écoute des consignes des secours et de ma mairie.

#### Être solidaire

Je me soucie des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.

# FICHE 2 : RISQUE SISMIQUE



## LE RISQUE EN BREF

Un séisme est une vibration du sol occasionnée par une libération brutale d'énergie provoqué par un déplacement le long d'une faille.

## Les zones exposées

L'ensemble de la commune est classé en zone 3 (sur 4), c'est-à-dire un risque de sismicité modérée. Avec les Alpes, la Provence et les Pyrénées, l'Alsace est l'un des territoires de France métropolitaine où la sismicité est la plus importante, surtout dans sa partie sud (Sundgau et région bâloise).

## ! LES BONNS RÉFLEXES

**En cas de séisme, il est indispensable d'appliquer les consignes spécifiques suivantes :**

### Avant

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si possible.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

### Pendant les secousses, rester où l'on est

#### À l'intérieur

Se mettre près d'un mur porteur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres.

#### À l'extérieur

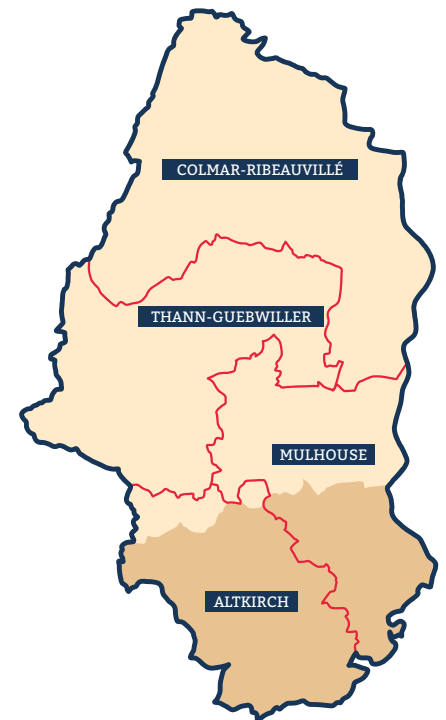
Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures) et s'éloigner des bâtiments.

#### En voiture

- S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

### Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques.
- Sortir rapidement du bâtiment et, si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Ne pas allumer de flamme.



Arrondissements

#### Zonage sismique :

Zone 3 : sismicité modérée

Zone 4 : sismicité moyenne

## La prévention du risque sismique à Colmar

La politique française de réduction du risque sismique s'articule principalement autour des axes suivants :

- Améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique.
- Informer les populations habitant les zones à risques.
- Aménager le territoire par le biais du PLU (Plan local d'urbanisme).
- Définir et faire appliquer les règles de construction liées à la réglementation parasismique (notamment les articles R563-1 à 8 et D563-8-1 du Code de l'environnement).

# FICHE 3 : LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



## LE RISQUE EN BREF

En cas de sécheresse prolongée, certains sols argileux se rétractent. Lors du retour de l'humidité, ils gonflent. Ces mouvements peuvent provoquer des fissures, déformations ou affaissements de bâtiments.

Le phénomène retrait-gonflement des argiles n'entraîne pas de danger immédiat pour les populations car ses conséquences apparaissent progressivement et laissent le temps de prendre des mesures de sauvegarde. Mais il peut provoquer des dégâts significatifs sur les bâtiments et en particulier les maisons individuelles.

## Les zones exposées

L'ensemble des communes du Haut-Rhin est concerné par cet aléa.

## Reconnaître une situation de risque

- Fissures sur les murs ; fenêtres ou portes qui coïncent.
- Mauvais drainage du sol.
- Étés particulièrement secs.



## LES BONS RÉFLEXES

Surveiller son bâti, photographier les évolutions.

Éviter toute implantation trop proche des fondations.

Maintenir un taux d'humidité régulier autour du bâtiment.



Terrains argileux



Sécheresse  
Retrait des argiles



Pluie  
Gonflement des argiles

## La prévention du risque retrait-gonflement des argiles à Colmar

- Liens étroits avec les services de l'État, notamment le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), pour améliorer la connaissance sur cet aléa.
- En cas de dommage sur un bâtiment, la Ville accompagne les propriétaires dans les démarches à engager.

# FICHE 4 : LE RISQUE TEMPÊTE



## LE RISQUE EN BREF

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau...).

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 100km/h dans l'intérieur des terres et 120km/h sur les côtes.

## Les zones exposées

L'ensemble des communes du département est concerné par le risque tempête. Certaines zones sont plus à risque en cas de tempêtes.

- Les parcs et zones boisées.
- Les zones en chantiers.

## Reconnaître une situation de risque

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomène météorologique dangereux.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance. Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge selon la situation météorologique. En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît en rouge.

## ! LES BONS RÉFLEXES

### Avant

- Consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés.
- Mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés.
- Fermer portes et volets.
- Annuler les sorties en forêt.
- Arrêter les chantiers, mettre les grues en girouettes.

### Pendant

- Rester chez soi ou se mettre à l'abri dans un bâtiment.
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation (niveau d'alerte, consignes des autorités).
- Limiter les déplacements à pied, voiture ou tout autre mode de transport.
- En ville, être vigilant face aux chutes d'objets divers (tuiles...).
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- En cas de coupure d'électricité, ne pas faire fonctionner un groupe électrogène à l'intérieur de bâtiments (monoxyde de carbone).
- Hors urgence, éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer du réseau téléphonique.

### Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...).
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Apporter une première aide aux voisins et aux personnes fragiles.
- Faire couler l'eau avant utilisation pour évacuer l'eau stagnante.
- Les autorités locales vous avertissent en cas de contamination.

## La prévention du risque à Colmar

- Veille constante des services de la Ville du niveau de vigilance diffusé par les autorités.
- Fermeture des équipements municipaux ainsi que des parcs et jardins dès la diffusion d'une vigilance orange.
- Communication et alerte des populations en cas de survenance du risque.

# FICHE 5 : LE RISQUE RADON



## LE RISQUE EN BREF

Le radon est un gaz radioactif naturel issu de la désintégration de l'uranium et du radium, présent partout dans les sols mais en plus grande concentration dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il émet des rayonnements ionisants et est la composante principale de la radioactivité naturelle. Il a été reconnu cancérigène pulmonaire pour l'humain.

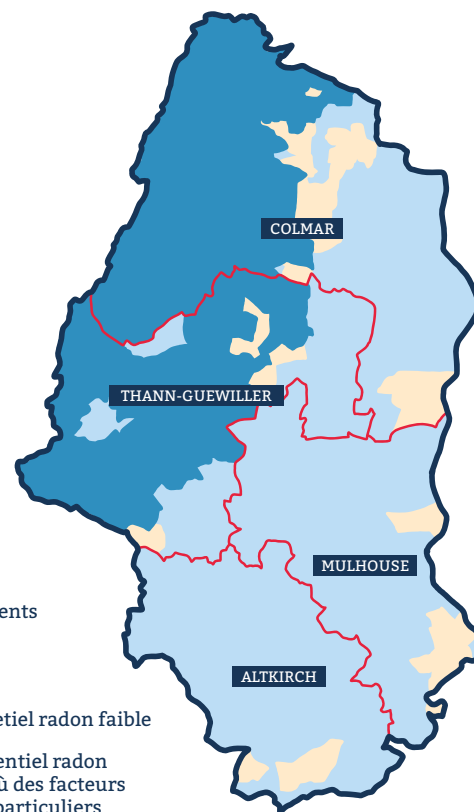
## Les zones exposées

L'ensemble de la commune est classé en zone 2 (sur 3), à potentiel radon faible.

**Attention :** le potentiel radon est estimé à l'échelle d'une commune et n'indique pas la concentration effectivement présente dans un bâtiment donné. Celle-ci dépend également d'autres facteurs comme l'étanchéité entre le bâtiment et le sol et le renouvellement de l'air intérieur. Pour connaître la concentration en radon dans un bâtiment, il est nécessaire d'effectuer des mesures.

## Reconnaître une situation de risque

Faire une mesure du radon est le seul moyen de connaître son exposition. Cette mesure est simple et peu coûteuse. Il est possible de réaliser la mesure soi-même ou de la faire réaliser par un bureau d'étude (opérateur agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection) qui pourra proposer d'autres prestations complémentaires (diagnostic, propositions d'actions correctrices). Elle s'effectue à l'aide d'un dispositif de mesure passive (dit détecteur radon) disponible par Internet auprès de fournisseurs.



Arrondissements

Potentiel radon :

Zone 1, à potentiel radon faible

Zone 2, à potentiel radon faible mais où des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert

Zone 3, à potentiel radon significatif

## ! LES BONS RÉFLEXES

### Plusieurs méthodes existent pour diminuer la concentration en radon dans un bâtiment :

Elles visent à mettre en place « une barrière » contre le radon ou à évacuer l'air vicié en radon.

Elles consistent à :

- Assurer l'étanchéité des sous-sols, des vides sanitaires, des murs, des planchers et des passages de canalisation.
- Ventiler le sol en dessous du bâtiment et les vides sanitaires.
- Aérer les pièces en mettant en place, le cas échéant, un système de ventilation mécanique double flux (entrée-sortie).

# FICHE 6 : LE RISQUE FEUX DE FORÊT



## LE RISQUE EN BREF

L'incendie de forêt est une combustion qui se développe sans contrôle, dans le temps et dans l'espace. En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, les landes, etc.

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies - 90% des départs de feu - que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps). La majorité de ces feux d'origine anthropique est due à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de touristes que de riverains. Ils pourraient donc être évités en ayant les bons réflexes au quotidien.

## Les zones exposées

Principalement les deux massifs suivants, situés sur le ban communal :

- Colmar Neuland-Fronholz : **307,90 ha**
- Colmar Niederwald : **547,70 ha**

## ! LES BONS RÉFLEXES

### Prévenir les départs de feu :

Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer.

Jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.

Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main.

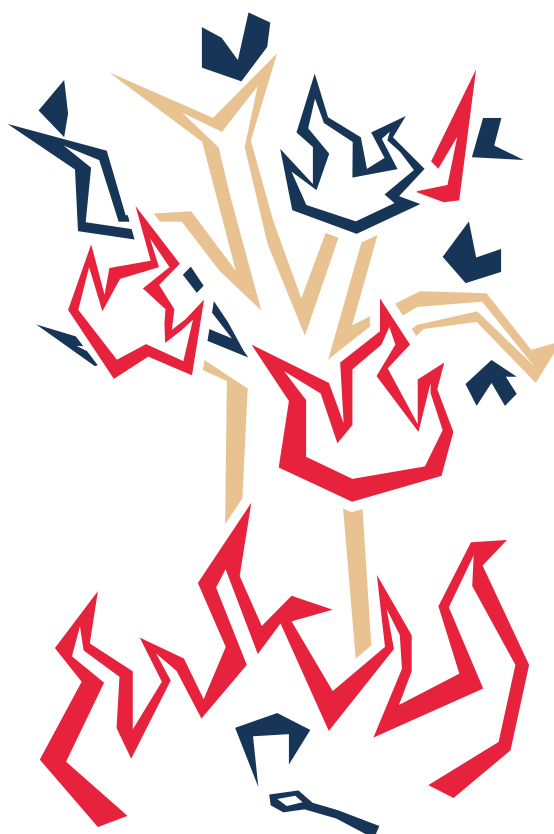
Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation.

### Se protéger des feux :

**Donner l'alerte en appelant le 18, le 112 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.

S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable.

Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.



# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## FICHE 1 : LE RISQUE INDUSTRIEL



### LE RISQUE EN BREF

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates ou différées, graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Sont donc concernées toutes les activités nécessitant des quantités d'énergie ou de produits dangereux suffisamment importantes pour qu'en cas de dysfonctionnement, la libération intempestive de ces énergies ou produits ait des conséquences au-delà de l'enceinte de l'usine.

## Les zones exposées

La ville de Colmar ne compte aucun site classé Seveso (seuil haut ou bas) sur son territoire.

96 sites implantés sur la commune sont néanmoins soumis à autorisation, enregistrement ou soumis à inspection par l'Inspection des installations classées, qui sont des agents assermentés de l'État.

La liste complète de ces sites est disponible sur le site Géorisques :

[www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees](http://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)

## Reconnaître une situation de risque

- Odeur inhabituelle, fumée colorée, picotements.
- Sirènes industrielles ou déclenchement d'un moyen d'alerte des autorités.
- Mise en place d'un périmètre par les autorités.

## ! LES BONS RÉFLEXES

- Se confiner immédiatement.
- Fermer portes, fenêtres, aérations.
- Se tenir informé par les canaux d'information officiels.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école et à la crèche (ils y sont pris en charge).

## La prévention du risque à Colmar

La prévention du risque est confiée aux services de l'État qui réalisent des contrôles réguliers, en lien avec les exploitants.

# FICHE 2 : LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



## LE RISQUE EN BREF

Le risque TMD est consécutif à un accident ou un incident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés, peut présenter un grave danger pour l'humain, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, corrosive, radioactive, explosive ou comburante.

## Les zones exposées

**La commune est concernée par le risque de TDM via les voies routières, ferroviaires et par les canalisations.**

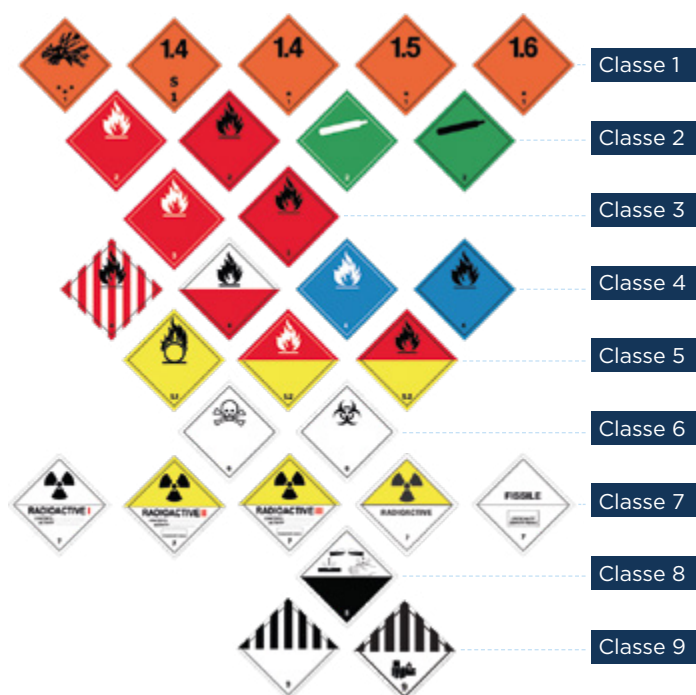
<b>Voies routières</b>	L'autoroute A35 • la RD 11 • la RD 418 • la RD 13 • la RD 1 B II • la RD 83 • la RD 30 • la RD 201 • la RD 4 II • la RD 417
<b>Voies ferrées</b>	Ligne Strasbourg - Bâle : sur cette ligne transitent des wagons transportant des matières dangereuses. La SNCF dispose de listes où figurent la nature des matières transportées quotidiennement sur son réseau.
<b>Canalisations de gaz</b>	La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz.

## Reconnaître une situation de risque

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un logo, apposé notamment à l'arrière droit du véhicule.

De plus, des panneaux orange rétro réfléchissants, rectangulaires placés à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés de l'unité de transport, indiquent le n°ONU de la marchandise (permettant d'identifier la matière transportée).

La partie supérieure de la plaque indique le code danger. Le 1<sup>er</sup> chiffre indique le danger principal ; les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chiffres indiquent un ou des dangers secondaires. Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger.



### Exemple

<b>266</b>	<b>Code danger</b> : 266 (gaz comprimé)
<b>1017</b>	<b>Code matière</b> : 1017 (chlore)

### Légende pictogrammes matières dangereuses

- Classe 1** - Matières explosives
- Classe 2** - Gaz
- Classe 3** - Liquides inflammables
- Classe 4** - 4.1 Matières solides inflammables et matières autoréactives ;  
4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée ;  
4.3 Matières hydroréactives
- Classe 5** - 5.1 Matières comburantes ; 5.2 Peroxydes organiques
- Classe 6** - 6.1 Matières toxiques ; 6.2 Matières infectieuses
- Classe 7** - Matières radioactives
- Classe 8** - Matières corrosives
- Classe 9** - Matières et objets divers dangereux pour l'environnement

## ! LES BONS REFLEXES

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se confiner immédiatement.</li> <li>- Ne pas approcher le lieu de l'accident.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter tout usage électrique à proximité.</li> <li>- Écouter les consignes officielles.</li> </ul> |
|---|---|

# LES RISQUES SANITAIRES

## FICHE 1 : LE RISQUE CANICULE



### LE RISQUE EN BREF

La canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois dès le mois de juin.

## Les zones exposées

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée au risque de canicule. La période de veille se tient entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre.

## Reconnaître une situation de risque

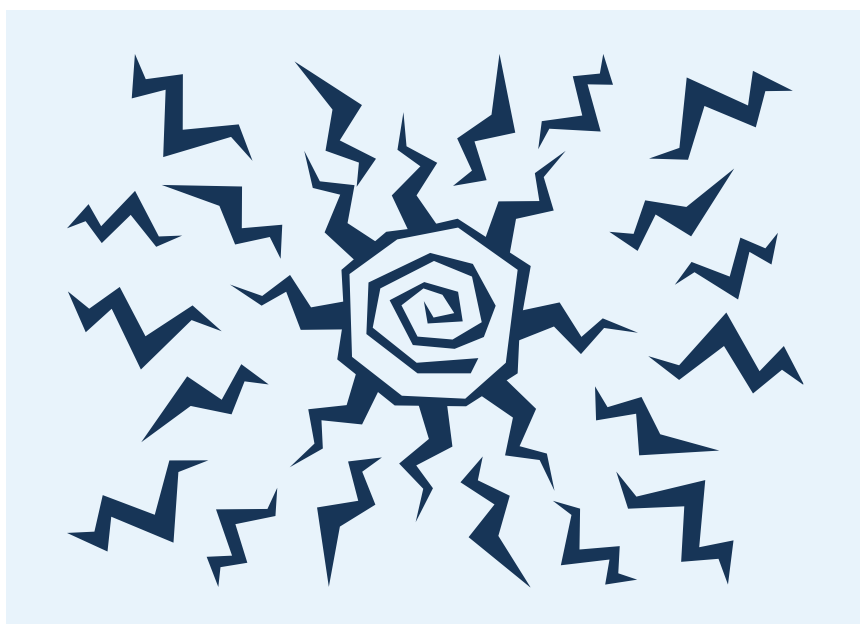
Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, nausées, maux de tête).

## ! LES BONS RÉFLEXES

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons...) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté.

## La prévention du risque canicule à Colmar

Les personnes fragilisées sont invitées à s'inscrire sur le registre tenu par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Colmar. L'inscription est gratuite, confidentielle et peut s'effectuer tout au long de l'année.



### Contact

**Centre communal d'action sociale (CCAS) de Colmar**  
11 rue Étroite  
03 89 20 68 21  
social@colmar.fr  
ccas@colmar.fr

# FICHE 2 : LE RISQUE GRAND FROID



## LE RISQUE EN BREF

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

## Les zones exposées

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée au risque de grand froid.

## Reconnaître une situation de risque

En matière de santé humaine, le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer en aggravant des pathologies déjà présentes.

Pour toutes les personnes fragiles les risques sanitaires sont accrus :

- Personnes âgées par la diminution de la perception du froid, de la performance de la réponse vasculaire, de la masse musculaire ou l'aggravation de pathologies existantes.
- Nouveaux nés et nourissons qui s'adaptent moins bien aux changements de température.
- Personnes à mobilité réduite.
- Personnes non conscientes du danger.
- Sans abris, personnes dormant dans des logements mal chauffés ou mal isolés.
- Personnes souffrant de maladies chroniques cardiaques, respiratoires, de troubles neurologiques.

## ! LES BONS RÉFLEXES

- Éviter de sortir sauf nécessité.
- Bien se couvrir (plusieurs couches).
- Signaler aux autorités les personnes isolées ou en difficulté.
- Ne pas utiliser de chauffage d'appoint dangereux.

## La prévention du risque grand froid à Colmar

En cas de déclenchement du Plan grand froid par la préfecture, la Ville de Colmar, via le Centre communal d'action sociale (CCAS), renforce son action à destination des plus précaires :

- Intensification des maraudes.
- Possibilité de prises en charge supplémentaires en structure d'hébergement d'urgence en contactant le **115**.
- Augmentation de l'amplitude horaire des accueils de jour.

# FICHE 1 : LE RISQUE PANDÉMIE



## LE RISQUE EN BREF

Une infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier est définie comme une pandémie. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps ou des pandémies qui durent très longtemps. Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe.

## Les zones exposées

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée au risque de pandémie.

## ! LES BONS RÉFLEXES

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

D'une façon générale, lorsque vous êtes malade :

- Utiliser des mouchoirs en papier et les jeter après usage dans un sac fermé.
- Protéger son nez, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
- Éviter tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades) et il est recommandé de porter un masque.



# LES RISQUES DIVERS

## FICHE 1 : LE RISQUE ENGIN DE GUERRE



### LE RISQUE EN BREF

Ce sont les risques générés par la présence des restes d'explosifs de guerre qui peuvent potentiellement être découverts et manipulés. Les engins de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) contiennent des substances explosives mais aussi, parfois, des substances chimiques, incendiaires ou toxiques particulièrement dangereuses.

## Les zones exposées

L'ensemble des communes du département est concerné par le risque engins de guerre.

## Reconnaître une situation de risque

Les risques générés par les engins de guerre sont diffus et difficilement prévisibles. Les statistiques prouvent que les populations de la tranche d'âge 15/25 ans ainsi que les collectionneurs sont celles qui sont les plus exposées aux risques d'accidents.

## ! LES BONS RÉFLEXES

### Que faire en cas de découverte d'un engin de guerre ?

- Ne pas toucher, manipuler ou déplacer l'engin explosif.
- Aviser les autorités compétentes :  
Police municipale (**03 89 20 68 23**) ou Police nationale (**17**).
- Ne pas jeter de l'eau, ou tout autre produit sur l'objet suspect ou l'engin explosif.
- Ne pas recouvrir l'objet suspect ou l'engin explosif.
- Ne pas produire de vibrations sonores, thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet suspect ou de l'engin explosif.
- Établir un périmètre de sécurité ou laisser un marquage à proximité de l'objet suspect ou de l'engin explosif.
- Collecter les renseignements (afin de pouvoir informer les démineurs dès leur arrivée), tout en respectant les consignes de sécurité.
- Transmettre la localisation précise de l'objet suspect ou de l'engin explosif (cheminement pour y accéder, obstacles possibles, superficie disponible autour de l'objet...).
- Si possible faire une ou plusieurs photos numériques.

# FOCUS

## LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS)

Le Plan individuel de mise en sûreté (PIMS) vous propose une méthode simple, accessible à travers un document synthétique pour vous aider à vous préparer et vous tenir prêts face aux risques majeurs.

### Le PIMS, pourquoi faire ?

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un évènement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer votre sécurité et celle de vos proches.

**En vous appuyant sur le DICRIM, le pas à pas détaillé dans le PIMS vous guidera au long des 3 étapes qui le structurent :**

**– Je m’informe**

Pour identifier les risques de son environnement et les bons comportements de sauvegarde.

**– Je me prépare**

Pour savoir préparer son kit d’urgence, qui vous sera utile en cas d’évacuation comme en cas de confinement.

**– J’agis pour faire face**

Vigilance, alerte et information, comment s’y retrouver ?

Sachez reconnaître les vecteurs d’alerte et les sources d’information fiables.

**Téléchargez le PIMS via ce lien ou en scannant le code QR :**

[www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plan-individuel-de-mise](http://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plan-individuel-de-mise)



# LE KIT D'URGENCE

## 72H

**En cas de crise, les consignes des autorités peuvent être :**

- De quitter immédiatement votre domicile.
- De rester chez vous jusqu'à l'arrivée des secours.

### Check-list :

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
avec piles de rechange, afin  
de suivre les consignes des autorités



**Médicaments**



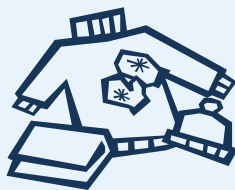
**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Photocopies**  
des documents essentiels  
dans une pochette étanche  
(carte d'identité, ordonnances...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant pas de cuisson (conserves,  
petits pots bébé, nourriture pour animaux...)



**Vêtements chauds  
et couverture de survie**



**Lampe de poche**  
avec piles de rechange,  
bougies, briquet ou allumettes



**Chargeur de téléphone  
portable**



**Argent liquide**



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



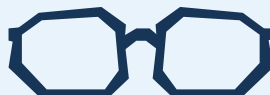
**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Double des clés**  
de la maison et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)

**Placez le sac dans  
un endroit facile  
d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date de  
péremption des médicaments  
et des denrées.  
Remplacez les piles.

**En cas d'utilisation,** n'oubliez  
pas de le réapprovisionner !

# EN SAVOIR PLUS

NUMÉROS UTILES	
<b>Mairie de Colmar</b>	<b>03 89 20 68 68</b>
<b>Préfecture du Haut-Rhin</b>	<b>03 89 29 20 00</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (sapeurs-pompiers)</b>	<b>18</b>
<b>Police nationale</b>	<b>17</b>
<b>Numéro d'urgence européen</b>	<b>112</b>
<b>Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes</b>	<b>114</b>
<b>Vialis – urgence électricité</b>	<b>0 806 807 810</b> (service gratuit + prix appel)
<b>Vialis – urgence gaz</b>	<b>0 800 00 68 00</b> (service et appel gratuit)

SITES WEB	
<b>Risques généraux</b>	<b>info.gouv.fr et www.georisques.gouv.fr</b>
<b>Risque inondation</b>	<b>www.vigicrues.gouv.fr</b>
<b>Risque météorologique</b>	<b>vigilance.meteofrance.fr</b>
<b>Risque séisme</b>	<b>www.franceseisme.fr</b>
<b>Risque radon</b>	<b>www.irsn.fr</b>
<b>Risque pollution</b>	<b>www.atmo-grandest.eu</b>
<b>Ville de Colmar</b>	<b>www.colmar.fr</b>